



Monsieur Bernard Beignier

Recteur Académie Aix-Marseille Rectorat Place Lucien Paye 13621 Aix-En-Provence cedex 1

Marseille, le

1 O DEC. 2018

N. Réf. VB/MJ/045-18 Objet : Lycée Enco de Botte

Monsieur le Recteur,

Permettez-nous d'attirer votre attention sur une situation ubuesque qui nous a été rapportée par le collectif du lycée Enco de Botte.

Nous vous rappelons que dès le début nous avions fermement soutenu le projet de construction de cet équipement scolaire qui doit offrir à nos enfants la structure qui leur est nécessaire.

Le développement des quartiers Est de Marseille et des communes voisines de Plan-de-Cuques et d'Allauch justifiait pleinement la réalisation d'un lycée dans ce secteur.

Pourtant, alors même que le lycée Enco de Botte devait concerner essentiellement les habitants des quartiers d'Éoures, des Camoins et de Saint-Menet, ledit collectif vient d'apprendre que votre projet de sectorisation des élèves du collège du Ruissatel vers le lycée Enco de Botte exclut ceux qui sont domiciliés dans ces quartiers Est du 11° arrondissement de Marseille.

Cette situation est profondément inacceptable pour plusieurs raisons.

Tout d'abord ce projet de sectorisation est contraire à la promesse qui a été faite par le Recteur et le Ministre de l'Éducation Nationale de l'époque et il semble difficilement compréhensible qu'elle ne soit pas respectée.

En second lieu, votre proposition de rattachement de ces élèves au lycée Marcel Pagnol a pour conséquence un allongement considérable du temps de parcours domicile-lycée (plus d'une heure environ et une très mauvaise desserte des transports en commun) alors qu'il pourrait être réduit au moins de moitié par une scolarisation dans le secteur.

Par ailleurs, il apparait indispensable de continuer d'encourager les déplacements de l'Est vers le Nord et du Nord vers l'Est afin d'assurer une meilleure fluidité de la circulation et ainsi éviter l'engorgement des déplacements en direction du centre-ville.

Enfin, il nous semble opportun de préserver la camaraderie dans le parcours scolaire des élèves du Collège le Ruissatel vers le lycée Enco de Botte.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir modifier la sectorisation qui concerne le lycée Enco de Botte en incluant les élèves domiciliés dans les quartiers d'Éoures, les Camoins et Saint-Menet, comme prévu initialement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération distinguée.

Valerie BOYER Députée des Bouches-dy-Rhône Julien RAVIER

Maire des 11' et 11' arrondissements

Cabinet Parlementaire : Mairie du 6^e secteur - Avenue Bouyala d'Arnaud - 13012 MARSEILLE Téléphone : 04.91.06.54.33 - Fax : 04.91.06.54.12

Email: vboyer@assemblee-nationale.fr